

<b>CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE</b>		
AVIS n° 2012-04		
Date : 27/02/2012	<b>Mise en place des ZNIEFFs Mer à Mayotte</b>	Vote : unanimité

Lors de la première séance plénière du CSPN du 3 novembre 2010, des listes d'espèces déterminantes (algues, coraux, crustacés, mollusques et poissons), d'habitats déterminants ainsi que des zones identifiées d'intérêt potentiel ont été proposées. Le CSPN avait émis un avis défavorable (avis 2010-03) sur ces listes et recommandait la mise en place d'un groupe de travail dont M. Thomassin était proposé comme rapporteur pour suivre ce dossier.

### ***Référentiels taxonomiques***

Les référentiels taxonomiques pour les DOM-TOM ne sont pas encore disponibles (travail en cours du MNHN) et la typologie des habitats selon la méthode EUNIS n'existe pas au niveau marin. Ce manque d'outils n'a pas permis d'évolution de la situation depuis 2010.

Le CSPN demande que soit établis les référentiels taxonomiques validés pour l'ensemble des principaux groupes taxonomiques marins afin de définir les listes d'espèces déterminantes. Pour cela, le CSPN propose que la DEAL sollicite les experts et le MNHN. Le CSPN propose M. Thomassin comme référent pour accompagner la validation des listes.

### ***Listes d'espèces déterminantes***

Des améliorations sont proposées :

- Ajouter les coraux mous dans la liste d'espèces déterminantes « Coraux » (mission de juin 2011 effectuée par M. Schleyer lors de l'ORC 8) et faire valider la liste « Coraux » par les experts,
- Actualiser les listes d'espèces déterminantes « Herbiers », « Algues », « Mammifères marins » et « Crustacés » avec les dernières données récoltées.

### ***Listes Rouge***

Le CSPN recommande d'évaluer le degré de menace de certains taxons (poissons et mollusques notamment) afin d'établir des Listes Rouge, puis d'actualiser la liste des espèces protégées.

### ***Méthodologie ZNIEFF***

Au niveau national, trois groupes taxonomiques marins sont principalement utilisés en priorité à savoir les coraux, les poissons et les mollusques. Il faut donc prioriser ces trois groupes pour la validation.

Après la validation d'au moins ces trois groupes taxonomiques (référentiels et listes d'espèces déterminantes) et selon le budget disponible, le CSPN recommande d'identifier, de déterminer les ZNIEFF de type II et de conduire les inventaires sur la base des listes à valider par le CSPN. Puis, selon les budgets disponibles, il serait bienvenu d'identifier si possible au moins 3 ZNIEFF de type I.

Chamssidine Houlam



Le Président du CSPN

**Avis n°2012-04 :**

L'avis du CSPN est défavorable à la validation des listes d'espèces déterminantes présentées en l'absence des référentiels taxonomiques validés par les experts et le MNHN. Le CSPN recommande d'actualiser les listes « Coraux », « Herbiers », « Algues » et « Crustacés » avec les dernières données récoltées. Le CSPN recommande également l'évaluation des listes Rouge « Poissons » et « Mollusques ». Les groupes « Coraux », « Poissons » et « Mollusques » sont les taxons prioritaires à valider (un groupe de travail dont M. Thomassin est le référent). Suite à la validation des référentiels et des listes d'espèces déterminantes et selon les budgets disponibles, le CSPN recommande d'identifier et de déterminer les ZNIEFF de type II, en priorité sur la base des données mobilisables et d'éventuels compléments (groupes prioritaires) et de prioriser 3 ZNIEFF de type I afin de conduire l'inventaire.